



CHARTRE

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

Article premier de la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948

Ici et là-bas des Enfants, des Femmes et des Hommes vivent dans des situations d'insécurité, de vulnérabilité et d'inégalités toujours croissantes. En ce début du XXI^e siècle notre monde, secoué par des crises graves, des mutations économiques et sociales, des bouleversements écologiques, est caractérisé par des rapports de force et par l'interdépendance qui impactent la vie des personnes et des sociétés. Ce constat est facteur de **solidarité**.

Le collectif HUMANIS a été créé en février 1996 par **des associations de solidarité internationale et d'insertion** ayant la volonté d'agir ensemble.

HUMANIS a **l'ambition** d'être le facilitateur qui leur donne les moyens de mettre en œuvre leurs actions locales, internationales, dans le respect de valeurs communes et dans un esprit de gouvernance collaborative, respectant l'autonomie de chaque association.

En adhérant à **HUMANIS** les associations et les personnes s'engagent à promouvoir :

- **Le respect mutuel et le dialogue**, conditions de la vie en commun des êtres humains et des sociétés,
- **Le respect de la diversité** des cultures et des traditions qui enrichissent la communauté humaine et favorisent son développement,
- **La réciprocité et la complémentarité** qui sont la source des échanges d'idées, d'expériences, de savoirs pour agir ensemble,

En s'appuyant sur les droits fondamentaux - économiques, sociaux et culturels - civils et politiques inscrits dans la Charte internationale des droits de l'homme des Nations Unis entrée en vigueur en 1976.

HUMANIS se donne pour **mission, en France et à l'étranger** :

- Le soutien aux associations qui conduisent des actions de **Solidarité Internationale**, de coopération et de développement durable en se fondant sur la réflexion collective, l'échange d'expériences et la volonté de transmettre.
- L'insertion des personnes en difficulté afin de lutter contre l'exclusion, en tous lieux, sous toutes ses formes et sans discriminations.
- L'aide aux populations civiles dans le cadre de sa cellule d'urgence.
- Le développement de partenariats socio-économiques et culturels favorisant l'émergence d'activités nouvelles.

Chaque structure ou personne adhérente est pleinement responsable de ses actions comme de ses carences, en quelque point du monde où elles se manifestent.

Seule l'adhésion totale à cette Charte par tous les acteurs d'**HUMANIS** garantira, dans la durée, le succès de ses actions pour le respect de la dignité humaine.